

PROCURATION

Le/la soussigné(e) (nom, prénom et adresse s'il s'agit d'une personne physique – dénomination, forme sociale et siège social s'il s'agit d'une personne morale) : _____

dûment représenté(e) par _____

propriétaire de _____ actions de la société Econocom Group SA/NV, ayant son siège social à 1050 Bruxelles, 5, Place du Champ de Mars, Belgique,

constitue comme mandataire spécial, avec pouvoir de substitution, _____ aux fins de le représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra le mardi 21 mai 2013 à 11 heures, Chaussée de Louvain 510 B^{te} 80 – 1930 Zaventem, Belgique, ou à toutes autres Assemblées ayant le même ordre du jour.

En cas d'inscription de nouveaux projets à l'ordre du jour, le mandant autorise le mandataire désigné Pour Contre
par la présente procuration à voter en faveur des nouvelles propositions de résolutions. (*)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21/05/2013

ORDRE DU JOUR

1. Lecture, discussion et explication du rapport de gestion du Conseil d'Administration, des comptes annuels consolidés clôturés au 31 décembre 2012 et du rapport du Commissaire sur l'exercice social et consolidé clôturé au 31 décembre 2012 ;
2. Approbation de l'affectation du résultat et de la distribution de dividende ;
3. Approbation des comptes annuels statutaires clôturés au 31 décembre 2012 ;
4. Décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2012 ;
5. Décharge au Commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2012 ;
6. Renouvellement du mandat d'un administrateur ;
7. Renouvellement du mandat du Commissaire sur proposition du Comité d'Audit et fixation des émoluments du Commissaire pour l'exercice de son mandat ;
8. Rémunérations des administrateurs non exécutifs d'Econocom Group ;
9. Dérogation aux prescriptions de l'article 520ter, alinéa 2 du Code des sociétés en ce qui concerne les règles de répartition de rémunération variable à attribuer aux Administrateurs exécutifs ;
10. Octroi au Conseil d'Administration d'une autorisation d'augmenter le capital social, conformément à l'article 607 du Code des sociétés, en cas d'offre publique d'acquisition portant sur les titres de la Société ;
11. Commentaire du rapport de rémunération par le Comité de Rémunération ;
12. Pouvoirs.

PROPOSITIONS DE RESOLUTIONS ()**

	Pour	Contre	Abstention
2. Proposition de distribution d'un dividende de 0,10 euro brut par action ; Affectation du bénéfice de l'exercice social de 50 245 776,81 euros et du bénéfice de 76 334 947,18 euros reporté de l'exercice précédent :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- à la distribution de dividende pour 9 669 158,80 euros,			
- aux autres réserves pour 15 961 439,24 euro,			
- au résultat reporté pour 100 950 125,95 euros,			
3. Approbation des comptes annuels statutaires au 31 décembre 2012 ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Accorder décharge aux administrateurs pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2012 ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. Accorder décharge au Commissaire pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2012 ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6. Renouvellement du mandat de Monsieur Rafi Kouyoumdjian en qualité d'Administrateur d'Econocom Group pour une durée de 6 ans ;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- | | | | | |
|-----|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 7. | Sur proposition du Comité d'Audit approuvée par le Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale des actionnaires décide de renouveler le mandat du Commissaire, PricewaterhouseCoopers, Reviseurs d'Entreprises, dont le siège social est situé à Woluwe Garden, Woluwedal 18, 1932 Sint-Stevens-Woluwe (Belgique), représenté par Emmanuèle Attout, et ce pour une durée de trois ans. Ce mandat prendra fin de plein droit lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016 ;

Les émoluments du Commissaire sont fixés pour l'exercice de son mandat en cours à 137 000 euros par an. Ce montant est susceptible d'évoluer d'année en année afin de tenir compte d'une éventuelle indexation et de l'évolution du périmètre du groupe ; | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 8. | Décision de porter la rémunération des administrateurs non exécutifs de 2 500 à 3 000 euros par réunion sous condition de présence ; | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 9. | Autorisation de déroger aux prescriptions de l'article 520ter, alinéa 2 du Code des sociétés en ce qui concerne les règles de répartition de rémunération variable à attribuer aux Administrateurs exécutifs, membres du Comité Exécutif (comité de direction au sens de l'article 524 bis du Code des sociétés), Administrateurs délégués et « autres dirigeants » (au sens du Code des sociétés) ; | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 10. | Décision de renouveler et d'accorder au Conseil d'Administration l'autorisation d'augmenter le capital social de la Société conformément au point 10 de l'ordre du jour, et ceci pour une période de 3 ans à dater de la publication aux annexes du Moniteur Belge de la décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires approuvant la présente décision ; | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 11. | Approbation du rapport de rémunération ; | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 12. | Délégation de pouvoirs, avec faculté de signature et de substitution au Conseil d'Administration pour l'exécution des résolutions qui précèdent. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

(*) A défaut d'indication expresse du mandant, le mandataire désigné par la présente procuration sera réputé être autorisé à voter en faveur des nouvelles propositions de résolutions

(**) Sauf indication expresse du mandant dans le sens d'une absence de vote (vote blanc) ou d'abstention exprimée sur une ou plusieurs propositions de résolutions, le mandataire désigné par la présente procuration exercera le droit de vote en faveur de l'adoption des propositions de résolutions en cause.

Le mandataire peut notamment prendre part à toutes délibérations et voter, amender ou rejeter au nom du soussigné toutes propositions se rapportant à l'ordre du jour. Aux effets, ci-dessus, passer et signer tous actes, procès-verbaux, liste de présence, élire domicile, substituer et en général faire le nécessaire.

Les procurations de vote notifiées à la société antérieurement à la publication d'un ordre du jour complété restent valables pour les sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour qu'elles couvrent.

Par dérogation, pour les sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour qui font l'objet de propositions de décision nouvelles déposées en application de la présente disposition, le mandataire peut, en assemblée, s'écarter des éventuelles instructions données par son mandant si l'exécution de ces instructions risquerait de compromettre les intérêts de son mandant. Il doit en informer son mandant.

Fait à _____

Le _____ 2013

Signature (précédée de la mention manuscrite « bon pour pouvoir »)